

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 14 DÉCEMBRE 2015
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le vingt-et-un (21) décembre 2015 se tenait à 16h00 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire ainsi que messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Jasmin Couturier, et Mesdames Johanne Morissette et Myriam St-Laurent.

Les membres tous présents confirme avoir reçu l'avis de convocation (article 157 du Code municipal) pour siéger sous la présidence de monsieur Réginald Morissette, maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **2015-253** **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #1-MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIÈRE ET DRAINAGE DU PARC MUNICIPAL**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et qui est appuyée par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du décompte # 1 pour les travaux du mur de soutènement du cimetière et drainage du parc municipal à l'Entrepreneur Aménagement Benoît Leblond inc. au montant de 109 450.26\$ tx incluses pris au compte d'urbanisation.

2. **2015-254** **AUTORISATION DE PAIEMENT- ROCHE LTÉE (Norda Stelo inc.)- HONORAIRES PROFESSIONNELS-MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIÈRE ET DRAINAGE DU PARC MUNICIPAL**
Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 214382 de (Roche Ltée) Norda Stelo inc. au montant de 15 803.82\$ tx incluses pour les honoraires professionnels pour le mur de soutènement du cimetière et drainage du parc municipal. Dès que nous recevrons le remboursement du MTQ.

3. **2015-255** **REDEVANCE CARRIÈRE-SABLIÈRE- FACTURATION**
Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice à facturer l'exploitant 9167-6858 Québec inc. Bernard Carrier pour l'exploitation d'une carrière dans le rang 4 Ouest sur le territoire de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, nous estimons les redevances pour l'année 2015 au montant de 5 000.00\$ se qui représente 9 091 tonnes à 0.55\$/tonnes. Ceci est payable d'ici le 20 février 2016. Par la même résolution, si non-paiement de la facturation, il y aura des mesures prises selon de règlement 2008-02 « règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » article 14.

4. **2015-256** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**
Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, la fermeture de l'assemblée à 16h29.

Je, *Réginald Morissette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.